

Mios, le 1<sup>er</sup> décembre 2011

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

JEUDI 8 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES.

Le Maire de MIOS,  
François CAZIS.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Compte rendu de la décision n°11 du Maire au Conseil Municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relative à la location et l'installation d'un bâtiment modulaire affecté au groupe scolaire de Mios « Les Ecureuils ».
2. Compte rendu de la décision n°12 du Maire au Conseil Municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relative à la vente de pins de coupes rases, lieu-dit « Testarouch », sur le territoire de la commune de Mios.
3. Compte rendu de la décision n°13 du Maire au Conseil Municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relative au marché à bons de commande dans le cadre des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements urbains.
4. Décision budgétaire modificative n° 4 du budget principal 2011 de la commune.
5. Décision budgétaire modificative n° 5 du budget principal 2011 de la commune.
6. Décision budgétaire modificative n° 1 du budget primitif 2011 de l'office de tourisme \*.
7. Décision budgétaire modificative n° 2 du budget primitif 2011 de l'office de tourisme \*.
8. Fixation des tarifs des régies de recettes communales et détermination des tarifs des concessions de cimetière applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
9. Détermination des tarifications des régies de recettes de l'office de tourisme \* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
10. Passage du C.E.J. 1<sup>ère</sup> génération (2007-2010) au CEJ 2<sup>ème</sup> génération (2011-2014).  
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer le contrat enfance et jeunesse à intervenir entre la ville de Mios et la CAF de la Gironde pour la période 2011-2014.
11. Incorporation dans le domaine public de la voirie dénommée rue Francis Bernos dans le domaine public de la commune de Mios.  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte notarié à intervenir à cet effet.